

## Conditions générales de vente– Professionnels – France

Activité conchylicole – Edition 2026

### 1. Application et opposabilité

**1.1.** Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») s’appliquent dans leur intégralité et constituent les conditions essentielles et déterminantes de toute offre de vente et de toute vente par la société HARDOUIN (le « **Vendeur** ») à tout client professionnel dont le siège social est situé sur le territoire administratif français (le « **Client** ») de machines destinées à l’activité conchylicole (les « **Produits** »), tels que calibreuses et accessoires afférents ainsi que les éventuelles prestations d’installation (pose, raccordement...), en vue d’une livraison sur le territoire de la France métropolitaine, Corse exclue.

**1.2.** Le fait de passer commande implique l’acceptation et l’application sans réserves des CGV qui prévalent sur toutes conditions et stipulations du Client, même communiquées postérieurement aux CGV, non expressément acceptées par écrit par le Vendeur.

**1.3.** Si l’une des clauses des CGV se trouvait nulle ou annulée, pour quelque raison que ce soit, les autres clauses des CGV continueront de s’appliquer et les parties s’engagent à négocier de bonne foi pour remplacer ou modifier la clause annulée. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné d’une quelconque clause des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des CGV ni de ladite clause.

**1.4.** Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Toute nouvelle version des CGV se substituera de plein droit à la précédente version.

### 2. Commande de Produits

**2.1.** Après visite des locaux du Client dans lesquels les Produits sont destinés à être installés (ci-après le « **Site** »), le Vendeur établit un devis (ci-après le « **Devis** »). Sauf stipulation contraire dans le Devis, celui-ci est valable pendant une durée d’1 mois à compter de son émission. La commande (ci-après la « **Commande** ») résulte de l’acceptation du Devis par le Client. La Commande est ferme et définitive pour les deux parties à compter de la remise au Vendeur du Devis signé par le Client dans le délai imparti et du versement par le Client d’un acompte d’un montant égal à 40 % du montant total HT du Devis. Les Produits étant ajustés par le Vendeur, sur-mesure en fonction des contraintes du Site et des besoins exprimés par le Client, aucune modification ou annulation de Commande par le Client ne pourra intervenir, autrement que dans les conditions fixées par le CGV.

**2.2.** A défaut de demande expresse d’information complémentaire avant la Commande, le Client est réputé parfaitement informé des Produits commandés, de leurs caractéristiques et de leur utilisation. Pour toute demande de précision, le Client peut prendre contact avec les services du Vendeur. Le Client devra préciser au Vendeur, par écrit, avant la Commande, toute utilisation spécifique des Produits.

**2.3.** Dans l’hypothèse où des interventions supplémentaires du Vendeur, non prévues par le Devis, seraient rendues nécessaires en vue de l’installation des Produits ou commandées par le Client, ces interventions feront, sauf urgence, l’objet d’un devis distinct. Le planning et les délais prévus dans le Devis initial pourront, en conséquence, être décalés.

### 3. Livraison

**3.1.** Sauf stipulation écrite contraire, la livraison (ci-après la « **Livraison** ») s’entend de la mise à disposition des Produits sur le Site, après déchargement. Le Vendeur se réserve le choix du moyen de transport et, éventuellement, du transporteur. Dans l’hypothèse du recours à un tiers transporteur, le déchargement ne peut être exécuté que par les préposés du Vendeur. La Livraison emporte le transfert des risques au Client.

**3.2.** Les délais de Livraison des Produits sont ceux figurant dans le Devis. Un délai minimum de trois (3) mois est généralement requis entre la Commande et la Livraison. Le Vendeur ne procède à aucune Livraison le week-end et les jours fériés. Le Vendeur ou le transporteur de son choix pourra prendre rendez-vous avec le Client pour valider le jour et l’horaire de Livraison. En toute hypothèse, le Client s’engage à permettre la Livraison et le déchargement dans les meilleures conditions et notamment à dégager le Site à cet effet. En cas de demande du Client de report de la date initialement convenue ou en cas d’indisponibilité du Site du fait du Client ou d’un tiers à

la date convenue, aucun retard de Livraison ne pourra être imputé au Vendeur et le Vendeur pourra refacturer au Client tout frais entraîné par le report, sur justificatifs (en ce compris les frais d'une seconde présentation du transporteur). Aucun retard de livraison de moins de un (1) mois par rapport à la date de Livraison initialement convenue ne peut donner lieu ni à annulation de Commandes, ni à indemnisation du Client ou à application de pénalités.

#### **4. Réclamations**

**4.1.** Le Client doit procéder, lors de la Livraison, à tous examens nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants ou autres vices apparents ou non conformités des Produits livrés au bon de Livraison et/ou à la Commande. Tout refus, réclamation ou réserve du Client à la Livraison doivent, pour être pris en compte par le Vendeur, être mentionnés, lors de la Livraison, sur le bon de Livraison et la lettre de voiture, signés et tamponnés par le transporteur, et être notifiés par le Client au Vendeur, à son siège social, et au transporteur, par email et par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie du bon de livraison, dans les 24H qui suivent la livraison (art.L.133-3 du Code de commerce). La réception sans réserve des Produits délie le Vendeur de toute responsabilité quant aux éventuels défauts ou non-conformités apparents des Produits, avaries ou manquants.

**4.3.** Il appartient au Client de fournir tous justificatifs fondant ses réclamations, qui comporteront également impérativement : les références des Produits, l'objet et les motifs de la réclamation. Le Vendeur ou toute personne mandatée par lui pourra se rendre sur le Site et le Client devra lui donner accès à ses locaux et aux Produits, afin de constater la non-conformité ou le défaut allégué. Aucune pénalité ne pourra être appliquée au Vendeur, sans son accord préalable et écrit et sans qu'il ait été mis en situation de débattre les motifs de l'application des pénalités.

**4.4.** En cas de Produit reconnu par le Vendeur comme défectueux ou vicié, le Client devra, au choix du Vendeur, soit tenir les Produits concernés à la disposition du Vendeur ou de tout tiers désigné par lui, soit les retourner au Vendeur. Aucun retour de Produits ne peut intervenir sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Les retours de Produits acceptés par le Vendeur devront être réalisés dans le délai maximal d'un (1) mois suivant l'acceptation du Vendeur et seront effectués aux frais du Vendeur.

**4.5.** Après l'expiration de la Période de garantie telle que définie à l'article 9 des CGV, les Produits reconnus par le Vendeur comme défectueux ou viciés pourront, au choix du Vendeur, être réparés ou remplacés par des Produits identiques ou similaires.

**4.6.** Tout refus de Produits à la Livraison pour une raison dont il n'est pas démontré qu'elle est imputable au Vendeur ou retour non-accepté par le Vendeur entraînera *a minima* la facturation des frais de transport et des éventuels frais supplémentaires encourus par le Vendeur, ainsi que le paiement du montant des Produits commandés lorsque ceux-ci auront été endommagés ou dépréciés.

#### **5. Conditions financières**

**5.1.** Sauf stipulation écrite contraire des parties, les prix des Produits sont ceux figurant dans le Devis et s'entendent hors taxes, frais de transport et livraison inclus.

**5.2.** Un acompte d'un montant égal à 40 % du montant total HT du Devis est payable lors de la Commande, le solde étant réglé après Livraison et installation des Produits. Sauf stipulation écrite contraire des parties, les factures sont payables en euros au siège social du Vendeur, par virement bancaire ou chèque bancaire, comptant et immédiatement à réception de la facture. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après mise à disposition des fonds sur le compte du Vendeur.

**5.3.** En cas d'incident de paiement tel que retard de paiement, rejet de prélèvement ou paiement partiel, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre tout ou partie de la Commande, de refuser toute nouvelle Commande et/ou subordonner la Livraison des Produits au paiement de l'intégralité du prix des Produits à la Livraison ou à la Commande, sans préjudice des autres voies de recours dont il dispose. Tout incident de paiement entraînera, en outre, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, la déchéance du terme de l'ensemble des dettes du Client à l'égard du Vendeur et le paiement de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire que le Vendeur pourrait réclamer sur justificatifs. Tout

paiement sera réputé s'imputer en priorité sur les pénalités de retard et intérêts de retard puis les créances les plus anciennes.

**5.4.** Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation, d'une réduction (par application de pénalités par exemple) ou d'un refus à l'initiative du Client, notamment en cas d'allégation de retard de Livraison ou de défaut total ou partiel des Produits, sans l'accord préalable et écrit du Vendeur, et sans que le Vendeur ait été en mesure de contrôler la réalité du grief allégué.

## **6. Force majeure**

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations, notamment d'un retard de Livraison, en cas de force majeure s'entendant de tout événement tel que, notamment, *lock-out*, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, autre catastrophe naturelle, retard dans les transports, force majeure des fournisseurs ou sous-traitants ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le Vendeur ou ses fournisseurs ou transporteurs. Le Vendeur informera le Client immédiatement en cas de survenance de l'un des événements ci-dessus énumérés. En cas de prolongation de l'évènement ou de ses conséquences pendant un délai supérieur à six (6) mois, la Commande pourra être annulée par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

## **7. Réserve de propriété**

**7.1.** Le Vendeur se réserve la propriété des Produits jusqu'au complet paiement du prix de vente, intérêt, frais, taxes et accessoires compris.

**7.2.** Avant complet paiement, le Client s'engage à informer immédiatement le Vendeur de toute saisie ou autre intervention de tiers sur les Produits, afin de lui permettre de préserver ses droits.

**7.3.** En cas de défaut de paiement d'une seule facture ou partie de facture à échéance ou de risque d'insolvabilité du Client, le Vendeur pourra récupérer les Produits sur le Site aux frais et risques du Client, même en l'absence de procédure collective du Client. Le Client s'engage à cette fin à lui laisser libre accès à ses locaux et à l'informer du lieu de stockage ou d'installation des Produits.

**7.4.** En cas de revendication des Produits, le Vendeur se réserve le droit de faire dresser un inventaire ou de mettre sous séquestre les Produits impayés détenus par le Client. Pour les besoins du présent article, les Produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées.

**7.5.** Le Client est responsable, à compter de la Livraison, du stockage des Produits, d'opérations de manutention, des conditions de conservation des Produits et des dommages que ceux-ci pourraient subir

## **8. Responsabilité et garantie légale**

**8.1.** Le Vendeur garantit la conformité des Produits à la réglementation française en vigueur à la date de Livraison.

**8.2.** La responsabilité du Vendeur exclut notamment tout dommage indirect, consécutif ou immatériel, et est limitée au montant du prix des Produits concernés. Ces limitations s'appliquent à toute garantie des Produits ou responsabilité du fait des Produits.

**8.3.** La responsabilité du Vendeur est exclue pour tous défauts, actions ou inexécutions ne résultant pas de son fait et, notamment, pour tous éléments ressortant de la responsabilité du Client tels que stockage des Produits, utilisation des Produits dans le respect de la réglementation applicable et de la notice d'utilisation fournie lors de Livraison, maintien de l'intégrité et de la visibilité de la plaque d'identification des Produits comportant leur numéro de série et maintien de l'intégrité et de la visibilité des autocollants relatifs à la sécurité sur les Produits.

**8.4.** En cas procédure de retrait ou de rappel des Produits par le Vendeur, le Client s'engage à communiquer immédiatement au Vendeur les références des Produits concernés (figurant sur la plaque d'identification) et à mettre immédiatement les Produits concernés à la disposition du Vendeur, qui pourra à son choix les remplacer ou émettre un avoir du montant du prix d'achat des Produits concernés, sans que cela ne puisse donner lieu à l'allocation d'une quelconque indemnité au profit du Client. En cas de procédure de retrait ou rappel initiée par le Vendeur, le Client ou toute autorité administrative compétente, le retour par le Client des Produits rappelés est strictement limité aux seuls lots de Produits concernés.

## **9. Garantie contractuelle « pièces et main d'œuvre »**

**9.1.** Sauf dispositions contraire entre les Parties, la vente des Produits inclut une garantie contractuelle « pièces et main d'œuvre » du Vendeur, pendant une durée d'un an à compter de la date de Livraison (ci-après la « **Période de garantie** »).

**9.2.** La garantie contractuelle ne couvre que les éventuelles interventions du Vendeur. Dans l'hypothèse où un tiers interviendrait sur les Produits ou leur installation au cours de la Période de garantie, aucune somme engagée par le Client à cet égard ne pourra lui être remboursée.

**9.3.** Ne sont pas compris dans l'obligation de garantie du Vendeur, les travaux d'entretien normal ou de maintenance ni ceux qui seraient la conséquence d'une faute ou d'une utilisation anormale ou non-conforme aux instructions du Vendeur par le Client ou un tiers. Dans l'hypothèse où il serait procédé à une intervention sur les Produits par le Vendeur au titre de la garantie contractuelle des Produits et où il apparaîtrait que l'intervention ne relève pas, en réalité, de ladite garantie, le Vendeur pourra facturer son intervention au Client, selon son tarif en vigueur à la date de l'intervention (pièces et main d'œuvre).

**9.4.** La Période de garantie n'est pas prorogée en cas de réparation ou remplacement, ni pour le Produit concerné ni pour les pièces concernées.

**9.5.** Tout déménagement, déplacement ou modification de l'installation des Produits met fin à la Période de garantie, automatiquement et de plein droit, quelle qu'en soit la date.

## **10. Droit applicable et litiges**

**Les CGV, les relations entre les parties et l'offre et la vente des Produits sont régies par le droit français.**

**Tout différend relatif aux CGV, aux relations entre les parties, à l'offre et la vente des Produits, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions compétentes de La Roche-sur-Yon y compris en cas de référé, d'ordonnance sur requête, de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.**